

Metz, le 22 février 2024

Service aménagement biodiversité eau
Unité police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

Mairie de Farebersviller
Hôtel de ville
B.P. 30 139
57 450 Farebersviller

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion des inondations du lotissement Rabelais – accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Farebersviller\2024_gestion_inondation_lot_rabelais

P.J. : 1

Madame, Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Gestion des inondations du lotissement Rabelais – Commune de Farébersviller

Ce dossier a été déposé par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach.

Je vous tranmet, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°GUN-2023-0038 en date du 22 février 2024 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisants les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)